

EXPOSITION CANINE NATIONALE



ALES (Gard)



Parc des Expositions

DIMANCHE 31 MARS 2019

Avec attribution du
CACS de la SCC

Possibilité de
passer le CSAU :
30 €
Juge : Philippe TOUY

ENTREE PAYANTE A PARTIR DE 13 ANS : 5 €
(gratuit jusqu'à 12 ans inclus)

Exposition
sans cage
(sauf pour les meutes)

Rejoignez nous sur : <https://www.facebook.com/groups/504307233075297/?fref=ts>

Engagements à adresser à :
Cédia - Exposition d'Alès - 31230 COUEILLES
Règlement libellé à l'ordre de l'ACTLR
Renseignements : actlr34@free.fr

Entrée des exposants à partir de 8h
Début des jugements : 9h
Confirmations seules :
Samedi 30 Mars de 14h à 17h

Bar / Restaurant
dans l'enceinte de l'Exposition.

◆◆◆
Parking gratuit

Il ne vous sera pas envoyé
d'accusé de réception.
Vous recevrez votre carte d'exposant
quelques jours avant l'exposition.

SUR LE RING D'HONNEUR :

- Spéciale Jeunes Présentateurs
- Défilé des Puppy TP, des meilleurs Jeunes et meilleurs Vétérans
- Défilé des Meilleurs de Race

JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges

1^{er} groupe
Bearded Collie, Berger de Beauce, Kelpie Australien,
Bouvier d'Australie, des Ardennes, des Flandres Dominique VIZZARI
Berger Allemand, Berger Belge, Shipperke, Bergers de Majorque et Catalan, des Pyrénées,
de Russie Méridionale, des Abruzzes et de Maremma, Komondor, Kuvasz,
Bobtail, Border Collie, Chien Loup Tchecoslovaque, Colley, Welsh Corgi Christian KARCHER
Berger Australien Jean-Claude GARNERO
Spéciale Berger de Brie, Bergers Blanc Suisse, de Picardie, Hollandais Jean-Pierre LASSELIN
Berger de Tatra, Berger de Bergamasque, Berger Polonais (Nizinny)
Pumi, Puli, Mudi, Berger Croate, Chien Loup de Saarloos, Schapendos Paule RIVIERE
Reste du groupe Christian KARCHER

2^e groupe
Spéciale Saint Bernard, Dogue du Tibet,
Affenpinscher, Pinscher, Schnauzer Jean-Pierre LASSELIN
Rottweiler Christian KARCHER
Léonberg, Mâtin Espagnol, Shar Pei, Bouvier Suisse, Cane Corso,
Dogue de Majorque, Presa Canario, Fila Brasileiro, Fila de San Miguel,
Hovawart, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Tosa Dominique VIZZARI
Bulldog Anglais Annick LAURENT
Dogue Allemand, Jean-Claude GARNERO
Dogue de Bordeaux, Mâtin des Pyrénées, Terre-Neuve, Landseer Paule RIVIERE
Aïdi, Berger du Caucase, d'Anatolie, Boxer, Doberman, Dogue Argentin,
Reste du groupe Sylvie DESSERNE

3^e groupe
Airedale, Silky Terrier, Terrier Australien, Bedlington,
Border Terrier, Kerry Blue, American Staffordshire Terrier Nenad MARIC (Serbe)
Bull Terrier Stéphane MOULIS
Fox-Terrier Christian SALLET
Yorkshire Terrier Christian KARCHER
Jack et Révérend Russell, Sealyham Terrier, Staffordshire Bull Terrier,
Terrier Brésilien, Terrier de chasse Allemand (Jagd),
Terrier d'Ecosse (Cairn, West Highland, Skye, Scottish, Dandie, Dinmont),
Terrier de Norfolk, de Norwich, Terrier Irlandais et Reste du groupe Michel GAUVRIT

4^e groupe
Teckel Bernard ROUSSET

5^e groupe
Akita Inu, Akita Américain, Alaskan Malamute, Shikoku,
Siberian Husky, Spitz Allemand, Spitz Asiatique, Spitz Italien Solange ROSER
Basenji, Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Chiens Nordiques,
Chow-Chow, Eurasier, Samoyède, Chien nu du Pérou et Reste du groupe Goran GLADIC (Serbe)

6^e groupe
Basset des Alpes, Basset Hound, Chiens courants Slovaques,
Dalmatien, Fauve de Bretagne, Griffons Vendéens Christian SALLET
Anglo Français, Ariègeois, Basset Artésien Normand, Basset Suédois, Beagle,
Beagle Harrier, Billy, Bleu de Gascogne, Chien d'Artois, Chien de St Hubert,
Chiens courants Suisses, Gascon Saintongeois, Griffons Nivernais, Harrier, Poitevin,
Porcelaine, Rodhesian Ridgeback, Segugio Italiano et Reste du groupe Bernard ROUSSET

7^e groupe
Spéciale Braque d'Auvergne,
Braque Allemand, de Weimar, Français, du Bourbonnais,
de l'Ariège, Italien, St Germain, Hongrois, Epagneul Breton, de Munster,
de Pont-Audemer, Français, Picard, Korthals, Drahthaar, Pointer, Spinone,
Setter Anglais, Gordon, Irlandais et autres races du groupe Sylvie DESSERNE

8^e groupe
Lagotto Romagnolo, Chiens d'Eau Annick LAURENT
Labrador, Golden Retriever, Flat Coat, Nouvelle Ecosse, Autres Retriever,
Cocker Anglais et américains, Springer, Clumber, Autres Spaniel,
Reste du groupe Goran GLADIC (Serbe)

9^e groupe
Spéciale Caniche, Bichons Frisés, Havanais, Maltais,
Brabançon, Griffon Belge, Petit Chien Lion Annick LAURENT
Bouledogue Français Paule RIVIERE
Cavaliers King Charles, King Charles Spaniel, Chihuahua,
Chien Chinois à Crête, Coton de Tuléar, Patrick DEWAELE
Lhasa Apso, Shih Tzu, Terrier du Tibet, Epagneul Tibétain Frédérique CHANCEL
Epagneul Japonais, Pékinois M. DEWAELE (mâles), Mme CHANCEL (femelles)
Boston Terrier, Bruxellois, Carlin, Papillon, Phalène,
Petit Chien Russe, et Reste du groupe Christian SALLET

10^e groupe
Afghan, Saluki, Barzoï, Whippet, Petit Lévrier Italien,
Irish Wolfhound, Deerhound, Greyhound, Azawakh,
Galgo Espagnol et autres races du groupe Nenad MARIC (Serbie)

Races non reconnues par la F.C.I.
Berger Américain Miniature Solange ROSER
Spéciale Chien Particolore à poils Frisés Christian KARCHER
Cursinu, Bruno St Hubert Français, Bulldog Continental et Reste du groupe Sylvie DESSERNE

ENGAGEMENT PAR INTERNET : <https://cedia.fr>

L'association Canine demande 1€ supplémentaire
par transaction pour frais bancaires

POUR LES ENGAGEMENTS :

En classe Champion : joindre obligatoirement la photocopie du titre homologué
avant la date de clôture des engagements.

En classe travail : joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation délivrée par
la SCC permettant l'engagement dans cette classe.

LES CHIENS NON INSCRITS NE SONT PAS ADMIS DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION

CLÔTURES ENGAGEMENTS PAPIER :
LE 7 MARS 2019 (cachet de la Poste faisant foi)
LE 14 MARS 2019 (avec majoration des tarifs - date de réception chez Cédia)
Internet : les 10 Mars et 17 Mars 2019 minuit sur cedia.fr
Ces dates sont définitives, il n'y aura pas de prolongation.

A compter du 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

Il est fortement recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS NATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA À ALES PARC DES EXPOSITIONS - LE 31 MARS 2019

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 00. Les jugements commenceront à 9h00 précises.

LOGEMENT - Exposition sans cage, sauf pour les meutes. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

SORTIE DES CHIENS - LIBRE

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'éleveur ; les principales récompenses obtenues par l'éleveur ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de tresser la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.
Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner la motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'avoir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

- Seront refusés :
- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
 - les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
 - toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois
Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES

MEUTES - Uniquement TERRIERS - TECKELS - CHIENS COURANTS -
POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, néz chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPROCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle
CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de l'Association Canine Territoriale Languedoc-Roussillon et restera acquis à la Société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou carte d'exposant) qui devra être présentée(e) à l'entrée de l'exposition. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée au 14 mars 2019 - date de clôture ; sur internet : 17 mars (1^{re} clôture au 7 mars, cachet de la Poste faisant foi. Sur internet : 10 mars). Tout engagement parvenant après cette date (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^o des engagements :
La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

- 2^o des chiens. (A leur entrée ou en cours d'exposition) :
- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
 - ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.
Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.
En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^o Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la meilleure proposée pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent» et le (la) Meilleur(e) vétérin ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS :

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

Gr. 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres 15 mois
Gr. 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugal, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois 15 mois
Gr. 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Eta, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland 15 mois
Gr. 6 : Rhodesian Ridgeback 15 mois
Gr. 8 : Retrievers 15 mois
Gr. 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais 10 mois
Gr. 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski 15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 110 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnelles par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'origine en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

PUBLICITÉ DANS LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION (à joindre à l'engagement)

2 ^e page de couverture	150 €
3 ^e page de couverture	150 €
1 page intérieure	80 €
1/2 page	50 €

Depuis le 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Feuille à conserver par l'exposant

Association Canine Territoriale du LANGUEDOC-ROUSSILLON

Affiliée à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France (Reconnue d'utilité publique)

ALES - 31 MARS 2019

Demande d'engagement à renvoyer à Cédia - Exposition d'Alès - 31230 COUEILLES
Remplissez soigneusement et complètement cette demande d'engagement, et renvoyez la feuille (avec votre règlement libellé à l'ordre de l'ACTLR) à l'adresse indiquée ci-dessus. Photocopies acceptées - 1 chien par feuille.

Réservé à la Société

N° d'enregistrement :

N° tatouage ou transpondeur : _____ N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, Saint-Bernard, Chihuahua, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers Allemands, Blanc Suisse, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Petit Chien russe.	Poids : Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
---	---	---	---	---

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tél. : _____ Mail _____

Classe d'engagement sans précision ci-dessous, le chien sera inscrit selon l'âge, en classe Ouverte, Jeune, Puppy ou Baby.:

Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
 Ne Concourant pas Meute Lot d'Affixe Lot Reproducteur Paire Couple
 Confirmation avec exposition (gratuite)

(joindre impérativement attestation SCC pour la classe travail et la copie du diplôme de Champion pour la classe Champion)

	Non Membre de l'ACTLR		Membre de l'ACTLR		Somme versée
	1 ^{er} tarif	2 ^e tarif	1 ^{er} tarif	2 ^e tarif	
1 ^{er} chien	35 €	43 €	30 €	38 €	
2 ^e chien	31 €	38 €	29 €	36 €	
3 ^e et 4 ^e chiens (chacun)	26 €	33 €	24 €	31 €	
5 ^e et suivants (chacun)	12 €	15 €	10 €	13 €	
Puppy / Baby / Vétéran (chacun)	20 €	25 €	18 €	23 €	
Chiens ne concourant pas : non exposés, non confirmés. (il doit accompagner un chien engagé appartenant au même propriétaire) - Feuille d'inscription à remplir.	15 €		15 €		
Meute avec 6 chiens en individuelle	45 €	55 €	45 €	55 €	
Chien supplémentaire dans la meute	13 €	13 €	13 €	13 €	
Lot d'Affixe, Lot de Reproducteur, Paire, Couple	15 €		15 €		
Catalogue	4 €				
Adhésion ACTLR (remplir le bulletin au verso)	15 € Adhésion individuelle ou 20 € si Adhésion Couple				
Paiement par <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <u>Libellé au nom de l'Association Canine Territoriale du Languedoc Roussillon</u> Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé. Aucun engagement ne sera remboursé				Total	

Il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception, la carte d'entrée sera envoyée dans la semaine qui précède l'exposition

JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT :

- Une photocopie du certificat antirabique pour les chiens de 2^e catégorie et ceux en provenance de l'étranger
- Une photocopie de l'attestation SCC pour l'engagement en classe travail ou copie du titre de champion pour la classe champion

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Fait à _____

le _____ Signature du propriétaire :

**Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé.
Aucun engagement ne sera remboursé**

**1^{er} tarif : jusqu'au 7 mars (cachet de la poste) - sur internet : le 14 mars à minuit
2^e tarif : jusqu'au 10 mars (date de réception) - sur internet le 17 mars à minuit**

Les confirmations pour les chiens non exposés auront lieu le samedi 30 mars (35 euros pour les non-adhérents, 30 euros pour les adhérents).

POUR LES ENGAGEMENTS :

- En classe Champion, joindre **obligatoirement** la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements

- En classe Travail, joindre **obligatoirement** la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION

<p>1^{er} Groupe - Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois</p> <p>2^e Groupe - Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois</p> <p>3^e/4^e Groupes _____ 12 mois</p> <p>5^e Groupe - Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois</p> <p>6^e Groupe - Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois</p> <p>7^e Groupe _____ 12 mois</p>	<p>8^e Groupe - Retrievers _____ 15 mois - Reste du groupe _____ 12 mois</p> <p>9^e Groupe - Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois - Reste du groupe _____ 12 mois</p> <p>10^e Groupe - Whippet, Petit Lévrier Italien _____ 12 mois - Reste du groupe _____ 15 mois</p> <p style="text-align: center;">Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.</p> <p style="text-align: center;">ATTENTION : Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.</p> <p style="text-align: center;">Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.</p>
--	---



ROYAL CANIN®



BULLETIN D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

- | | | |
|---|------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> MONTANT ADHÉSION INDIVIDUELLE (+ de 18 ans) | 15 Euros * | * cochez la case correspondante |
| <input type="checkbox"/> MONTANT MEMBRE BIENFAITEUR (+ de 18 ans) | 30 Euros * | |
| <input type="checkbox"/> MONTANT ADHÉSION COUPLE (deux noms, une seule adresse) | 20 Euros * | |

Règlement Général de la Protection des Données (entrée en vigueur le 25 mai 2018)

Alinéa 1 : J'autorise l'ACT-LR à utiliser mes données uniquement dans un but informatif et dans le cadre strict des activités reconnues par la SCC.

Alinéa 2 : J'interdis l'ACT-LR de vendre, céder ou diffuser mes données dans tout autre domaine que celui mentionné dans l'alinéa 1.

Le(s) soussigné(s), demande(nt) mon (notre)	Le(s) soussigné(s), demande(nt) ma (notre)	<i>Réservé à l'ACTLR</i>
<input type="checkbox"/> RENOUVELLEMENT POUR 2019	<input type="checkbox"/> NOUVELLE ADHÉSION POUR 2019	
ADHESION INDIVIDUELLE : Veuillez préciser le N° Adhérent 2018	ADHESION INDIVIDUELLE	
Mme M. (entourer) Nom :	Mme M. (entourer) Nom :	
Prénom :	Prénom :	
2e ADHÉRENT SI ADHÉSION COUPLE	2e ADHÉRENT SI ADHÉSION COUPLE	
Mme M. (entourer) Nom :	Mme M. (entourer) Nom :	
Prénom :	Prénom :	
Votre nouvelle carte vous sera adressée dès réception de votre paiement.	Une carte provisoire vous sera adressée et votre adhésion ne deviendra définitive qu'après approbation en réunion de Comité.	

Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association Canine Territoriale du Languedoc-Roussillon et m'engage à les respecter.

ETES-VOUS : Eleveur : oui non Délégué(e) d'un Club de race : oui non
 Race (s) :

Membre d'un club d'utilisation, si oui, nom du Club et son N° d'identification S.C.C. :

Discipline(s) pratiquée(s) :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE (et Pays s'il y a lieu) :

TELEPHONES (fixe & mobile) :

E-mail (**Obligatoire**) :

Je règle ma cotisation dans le courant du 1^{er} trimestre de chaque année civile. L'adhésion donne droit à une réduction sur les droits d'engagement à nos expositions, à l'entrée gratuite dans le cadre d'une exposition payante, à nos services de renseignements. Conformément à la déclaration faite auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, les informations mentionnées ci-dessus ne seront utilisées qu'à usage interne.

Je suis majeur(e) et présenté(e) par M. Mme : _____ (sociétaire de l'ACTLR)

Date & Signature(s) obligatoire(s) 1^{re} signature

2^e signature (obligatoire si cotisation couple)

- Je règle ma cotisation directement à l'ACTLR et je l'adresse à l'ACTLR
- Je règle ma cotisation par l'intermédiaire de mon club et mandate son Président pour la reverser à l'ACTLR
- J'ai réglé en ligne par Carte Bancaire sur cedia.fr et je renvoie mon bulletin d'adhésion dûment rempli à l'ACTLR

Les paiements doivent être adressés **individuellement** à : ACT du Languedoc-Roussillon : B.P. 31 – 34671 BAILLARGUES Cedex
Renseignements : Tél. 04 67 70 10 05 – Mail : actlr34@free.fr